



HAL
open science

Toulouse sciences économiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Toulouse sciences économiques. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1, Université Paris-Sorbonne. hceres-02042195

HAL Id: hceres-02042195

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042195v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes



Rapport d'évaluation

École doctorale n° 171 Toulouse sciences économiques

- Université Toulouse 1 Capitole

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

François Legendre, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. François LEGENDRE, Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Experts :

M. Jean-René BINET, Université de Rennes 1

Mme Sandra CHARREIRE-PETIT, Université Paris Sud

M. Julien MALIZARD, Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale

Mme Fabienne PERALDI-LENEUF, Université Paris Sud

Délégué scientifique du HCERES :

M. Benoit MULKAY

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Toulouse sciences économiques* (ED TSE, n° 171) est une école mono-disciplinaire en économie de taille conséquente (une centaine de doctorants pour un potentiel d'encadrement d'environ 80 enseignants-chercheurs) qui bénéficie d'une très grande notoriété, nationale et internationale. L'adossement scientifique de l'ED coïncide avec les trois unités de recherche de taille très différente, membres de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse sciences économiques :

- l'Atelier de recherche quantitative appliquée au développement économique (ARQADE) est une équipe d'accueil de l'Université Toulouse 1 Capitole qui abrite une quinzaine d'enseignants-chercheurs ;
- le Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (GREMAQ) est une unité mixte de recherche (Centre national de la recherche scientifique, École des hautes études en sciences sociales, Institut national de la recherche agronomique et Université Toulouse 1 Capitole) qui regroupe 75 enseignants-chercheurs et chercheurs ;
- le Laboratoire d'économie des ressources naturelles (LERNA) est une unité mixte de recherche (Institut national de la recherche agronomique et Université Toulouse 1 Capitole) qui comprend près de 25 membres.

Le processus de constitution d'une unité mixte de recherche (UMR) unique est en cours pour regrouper ces unités, qui prendra le nom de TSE Recherche, pour le prochain contrat quinquennal.

L'école doctorale TSE constitue, depuis 2007, l'une des quinze ED de l'École des Docteurs de Toulouse. Cette structure de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées regroupe les différentes ED portées par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Midi-Pyrénées.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

La composition du conseil de l'école doctorale est conforme à la réglementation. Ce conseil se réunit assez peu (deux à trois fois par an) et s'attache surtout à définir les grandes lignes de la politique de l'école. Il est peu investi dans la gestion courante, à l'exception de l'attribution des contrats doctoraux. Le directeur est en charge de l'ED depuis 2009. Il est particulièrement impliqué dans le fonctionnement au quotidien de l'école. Comme on le verra plus loin, il est secondé par le directeur du diplôme universitaire de première année du doctorat.

Le personnel spécifiquement dédié à l'ED n° 171 se limite à une responsable administrative, qui part cependant à la retraite. Elle constitue un point fixe et est régulièrement sollicitée par les étudiants et les doctorants étrangers qui représentent les trois quarts de l'effectif de l'école. Celle-ci bénéficie toutefois de la mutualisation d'un grand nombre de moyens au sein de la *Toulouse School of Economics*. La communication externe de l'école est ainsi partie intégrante de la communication de cette dernière. La communication interne est limitée à l'envoi de messages électroniques aux doctorants et aux directeurs de thèse.

Les doctorants disposent de bonnes conditions matérielles et scientifiques pour réaliser leur thèse, du fait notamment du regroupement de la presque totalité des encadrants et des doctorants dans un unique bâtiment. Ils sont cependant un peu à l'étroit mais un nouveau bâtiment est en cours de construction (livraison prévue en 2016-2017) et la localisation relative des doctorants et des enseignants-chercheurs à mettre en place est encore débattue : faut-il regrouper les doctorants pour favoriser un collectif de doctorants ? Faut-il au contraire regrouper les « groupes thématiques » pour favoriser les collaborations scientifiques entre seniors et juniors ? Plus précisément, actuellement, la majorité des doctorants sont installés dans quatre salles « open space » dont dispose l'école doctorale. En revanche, les

autres ressources nécessaires à la réalisation de la thèse (moyens bureautique et de calcul, accès aux données, financement pour les colloques, etc.) sont gérées au niveau des laboratoires selon des règles qui restent propres à chaque laboratoire.

La charte des thèses est celle de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Le choix des thèses relève d'une interaction, au cours de l'année de la 2nde année de master (M2), entre les étudiants et les encadrants potentiels. Il n'est pas prévu de régulation entre les domaines ou entre les unités de recherche. On n'observe toutefois pas de cas de sur-encadrements, seuls deux enseignants-chercheurs dirigeant six thèses. Cependant, une fraction non négligeable (une quinzaine d'enseignants-chercheurs) du potentiel d'encadrement ne dirige pas de thèse.

L'admission en thèse est réservée aux doctorants qui bénéficient d'un financement. Le Conseil de l'école délibère collégialement à la fin du mois de juin pour attribuer les contrats doctoraux sur la base des résultats obtenus en M2 par les étudiants. L'attribution des contrats dépend ainsi directement du classement opéré par le conseil. Il n'est notamment pas prévu une audition des candidats et la place faite à l'évaluation du projet doctoral dans l'attribution des contrats est sans doute, du fait de cette procédure, un peu insuffisante. De même, il n'a pas semblé au comité d'experts que les synergies possibles avec le Labex *Institute for Advanced Study in Toulouse*, qui permettraient une ouverture interdisciplinaire des thèmes de recherche proposés aux doctorants, aient été explorées.

Du fait de la modification des règles d'accès en France au corps des professeurs, il serait opportun que l'ED n° 171, en se coordonnant avec la future UMR TSE-Recherche et la Commission recherche de l'établissement, encourage les enseignants-chercheurs juniors à soutenir leur Habilitation à diriger des recherches (HDR). Il pourrait être prévu, par exemple, de mieux codifier le partage de la direction d'une thèse afin que les candidats à l'HDR puissent se prévaloir d'une première expérience en ce domaine.

Premier point fort de l'ED, son adossement scientifique est exceptionnel. Un autre point fort de l'ED est la coïncidence de son périmètre et du périmètre de la *Toulouse School of Economics*. Aussi n'y a-t-il pas de conflits de politique scientifique entre l'école doctorale et TSE. La notoriété de TSE attire des candidats internationaux de très grande valeur et l'ED concourt ensuite à former des chercheurs de très grande qualité qui s'inséreront professionnellement dans des organisations (académiques ou non) de premier plan.

La politique de site est peu développée. En raison de son caractère mono-disciplinaire et mono-établissement, l'école doctorale n'a en effet guère de partenaires scientifiques avec lesquels elle devrait se coordonner. Par ailleurs, l'intégration locale et l'implication dans le développement territorial ne figurent pas explicitement dans les objectifs de cette école. De tels objectifs sont jugés par la direction de l'ED et de l'université comme « *peu compatible[s] avec l'ambition de rayonnement et d'excellence à l'international affichée par l'Université* ».

Les ressources proposées par l'École des Docteurs de Toulouse (EDT, une structure de la Communauté d'Universités et d'Établissements « Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées » qui joue le rôle d'un collège doctoral) sont très peu utilisées par l'ED n° 171. Certaines formations proposées par l'EDT pourraient cependant élargir utilement l'offre de formation de l'école doctorale, comme celles relatives aux pratiques pédagogiques ou à l'entrepreneuriat. De même, le dispositif d'accueil des doctorants étrangers, intitulé « Toul'Box », pourrait être mobilisé par l'école, notamment pour leur caution de logement.

L'école doctorale *Toulouse sciences économiques* est fortement internationalisée, qu'il s'agisse de son recrutement (les trois quarts des doctorants sont étrangers), de son corps encadrant ou de ses débouchés. Elle est membre du réseau *European Network for Training in Economic Research* (ENTER), créé dans les années quatre-vingt-dix, et qui comprend sept autres partenaires. Les doctorants ont ainsi la possibilité d'effectuer une mobilité de 3 à 12 mois chez un membre du réseau. Une conférence « tournante » est organisée chaque année par le réseau ; elle donne l'occasion aux doctorants de présenter leur travail.

Bien que le dossier fourni par l'ED au comité HCERES soit particulièrement synthétique, la visite sur place a permis aux experts de mieux prendre la mesure des activités de l'école doctorale. Elle fait notamment montre d'une grande capacité à évaluer ses forces et ses faiblesses et à engager les changements organisationnels qui résultent de ses procédures d'autoévaluation. Cela a été le cas pour la réforme des M2 détaillée plus loin. C'est aussi le cas sur le sujet du financement d'une 4^{ème} année de thèse. Le projet pour le prochain plan quinquennal, outre ce sujet (qui préoccupe fortement les doctorants), comporte deux autres points : une meilleure préparation au « *job-market* » académique nord-américain et un meilleur suivi des doctorants à l'issue de la 1^{ère} année de thèse.

Pour ce qui a trait au fonctionnement et à l'adossement scientifique, l'école a su, à partir d'un adossement scientifique exceptionnel, développer un programme doctoral de très grande qualité, donnant une place de premier plan à la formation par la recherche. L'école est ainsi en mesure de concurrencer les programmes doctoraux des meilleures

universités étrangères. Enfin, cette ED dispose d'une grande capacité d'autoévaluation, qui lui permet de fixer et tenir ses ambitions.

- Encadrement et formation

Le potentiel encadrant est d'une qualité scientifique exceptionnelle, comme en témoigne par exemple le grand nombre de membres, présents ou passés, de l'Institut Universitaire de France. Au regard de sa qualité, ce potentiel apparaît légèrement sous-utilisé. Il semble que l'école, sans diluer son excellence, pourrait former un plus grand nombre de docteurs, en mobilisant notamment la fraction du potentiel qui n'encadre actuellement pas de thèses.

Les indicateurs statistiques fournis dans le dossier sont remarquablement stables au cours des cinq dernières années. Le nombre de doctorants est un peu inférieur à une centaine pour un potentiel d'encadrement de l'ordre de 80 enseignants-chercheurs. Le nombre de thèses soutenues est légèrement inférieur à 20 par an avec une durée apparente des thèses de l'ordre de cinq ans. Cette durée qui peut paraître assez longue est défendue par la direction de l'école doctorale du fait de la première année de formation spécifique et de la concurrence avec les docteurs nord-américains qui justifient d'une durée de thèse similaire. Le nombre d'abandons est faible : entre un et cinq abandons par an. Cependant s'agissant de doctorants bénéficiant tous d'un financement public, ce nombre n'est cependant pas négligeable.

Les formations au sein de l'École d'économie de Toulouse (une composante de l'Université Toulouse 1 Capitole ayant remplacé la Faculté de sciences économiques) n'ont pas été réorganisées sur le modèle du « LMD ». Pour les masters, on observe notamment un palier entre les trois M1 (économie, économie et droit, et économie et statistiques) et les sept M2. Le rapport de l'AERES sur le réseau thématique de recherche avancée « Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse sciences économiques » de septembre 2013 observait « *Actuellement, il y a un ensemble de Master 2 proposés et de nombreux étudiants qui voudraient continuer en thèse sont éliminés après le M2, ce qui n'est pas très apprécié par les étudiants, reprochant au M2 son caractère compétitif qui conduit à un « bachotage solitaire » nuisible aux connaissances fondamentales pour la recherche. L'objectif de l'École TSE est de remplacer ce système par une séparation entre les étudiants destinés à suivre un doctorat et ceux qui veulent partir après l'obtention de leur M2.* » La réforme évoquée dans ce rapport est entrée en application en 2014. Elle a conduit à spécialiser un M2, intitulé Economie théorique and économétrie (ETE), comme 1^{ère} année du programme doctoral TSE. Le caractère professionnalisant des six autres M2 de l'École d'économie de Toulouse (Économie des marchés et des organisations, Économie et droit de la concurrence, Finance, Économie de l'environnement et des ressources naturelles, Politique publique et développement et Statistique et économétrie) est maintenant, en contrepartie, plus marqué.

Le M2 ETE est ainsi explicitement destiné aux étudiants dont le projet est de poursuivre en thèse. L'école doctorale a donc, en quelque sorte, élargi ses compétences en intégrant le M2 dans le programme doctoral ; le fait que le directeur de ce M2 soit aussi le directeur de l'école doctorale renforce cette cohérence. Les enseignements proposés dans le M2 ETE (huit cours) sont soit strictement obligatoires (trois cours au premier semestre) soit obligatoires dans une liste du M2 ETE (deux cours au second semestre à choisir parmi trois), soit au choix dans une liste élargie à des cours des autres M2. Cette organisation concilie l'acquisition d'un socle commun de compétences et la possibilité d'une spécialisation (comme dans l'ancien système). Il est en outre demandé un mémoire de recherche qui est soutenu en juin devant un jury comportant au moins trois personnes. Les étudiants sont classés dès le mois de juin à l'issue de cette 1^{ère} année et ce classement joue un rôle déterminant pour l'attribution des contrats doctoraux.

Ce M2 ETE est en fait la 1^{ère} année du programme doctoral, qui se poursuit par un diplôme d'université, intitulé *Diplôme européen d'économie quantitative approfondie* (DEEQA). Cela constitue une spécificité forte de l'école doctorale. Réglementairement, l'étudiant est inscrit en 1^{ère} année de thèse mais le modèle est celui d'un programme qui s'étend sur deux années et qui est sanctionné par une évaluation à l'issue de la 2^{nde} année, qui constitue à la fois une année supplémentaire de formation à la recherche (en quelque sorte un « M3 ») et une année d'approfondissement du projet doctoral (en quelque sorte un « D0 »). C'est une année hybride et charnière. Le directeur du DEEQA fait ainsi fonction de directeur adjoint de l'école doctorale, en charge de la formation.

Les parcours de formation proposés, dans cette 2^{nde} année, sont très diversifiés. Un cours ouvert (composé de mini-cours assurés par les enseignants-chercheurs invités) est obligatoire, six cours doivent être choisis dans une liste large (y compris des séminaires de M2). Une participation active à un groupe de travail (en lien avec les « groupes thématiques » de TSE) est exigée et un état d'avancement de la thèse (qui prend en général la forme du premier chapitre de la thèse) est présenté à la fin du mois de septembre devant un jury large. Le règlement est assez strict : les aptitudes sont évaluées séparément pour chaque cours ; il n'y a pas de compensation entre les cours ; si l'état d'avancement de la thèse n'est pas jugé satisfaisant, une nouvelle soutenance est organisée six mois plus tard. Le suivi des jeunes doctorants est ainsi très serré au cours de cette année.

Par contraste, l'accompagnement des doctorants est ensuite bien moins formalisé et est marqué par la rupture que constitue le passage du DEEQA à l'accompagnement au sein des « groupes thématiques ». Le directeur de thèse joue bien

sûr un rôle important, mais ce sont les « groupes thématiques » qui animent par la suite la formation doctorale. Celle-ci est donc quelque peu disparate. Pour les unités de recherche ARQADE et LERNA, ces « groupes thématiques » coïncident avec l'unité. Pour le GREMAQ, ces « groupes thématiques » correspondent aux dix thèmes de recherche qui structurent la vie scientifique de cette unité. Le processus, en cours, de création d'une UMR unique devrait permettre de mieux formaliser l'accompagnement des doctorants au-delà de leur 1^{ère} année de thèse.

Tous les doctorants sont financés, sous la forme d'un contrat doctoral quelle que soit l'origine du financement. Ce financement est attribué à l'issue de la 1^{ère} année du programme doctoral, après l'année de M2 ETE, à l'exception de quelques doctorants qui viennent avec leur financement directement en thèse (comme par exemple les élèves de l'École Normale Supérieure).

Dans son projet, l'ED n° 171 souhaite que les doctorants soient mieux suivis pendant toute la durée du doctorat. La mise en place de l'UMR unique sera effectivement l'occasion de mieux codifier l'accompagnement des doctorants. Cet accompagnement pourrait, par exemple, prendre la forme d'un comité de suivi de thèse qui se réunirait chaque année et qui serait en mesure d'évaluer l'état d'avancement de la thèse, d'apprécier la pertinence des propositions de développements nouveaux, de conseiller le doctorant en matière de valorisation, de mobilité, etc. Une autre forme d'accompagnement possible serait d'assurer une prise en charge plus collective des doctorants au sein des équipes de la nouvelle UMR en veillant à l'effectivité du fonctionnement d'un séminaire doctoral par équipe. Il appartient au Conseil de l'école d'arrêter précisément une politique dans le domaine du suivi de ses doctorants.

Par son implication dans le M2 ETE et du fait de l'année de DEEQA, l'école doctorale remplit parfaitement ses missions de formation des doctorants, en relevant la gageure de l'élargissement de l'offre (par exemple en intégrant depuis assez peu des thématiques qui relèvent de la macro-économie) et de l'approfondissement des formations (qui doivent, s'adressant à des doctorants, être particulièrement avancées).

Les formations dispensées ne semblent pas faire l'objet d'une évaluation par les doctorants. Ceux-ci adhèrent pleinement à l'objectif d'excellence de leur école doctorale et s'impliquent, soit par le biais de leurs représentants au Conseil de l'ED, soit par le biais de consultation *ad hoc*, dans l'amélioration de la formation doctorale et des conditions de travail. C'est ainsi notamment que le sujet de la 4^{ème} année de financement a été l'objet d'un large débat entre toutes les parties prenantes de l'école.

Pour contribuer à ce débat, il semble au comité HCERES que les trois alternatives suivantes devraient être étudiées conjointement par l'établissement et l'école doctorale. La première possibilité serait de promouvoir le modèle de certaines sciences dures, à savoir la thèse en trois ans suivie d'un contrat post-doctoral à l'étranger. L'école ne manque pas d'atouts pour populariser ce modèle, en étant notamment membre du réseau ENTER qui pourrait alors offrir le support de cette mobilité internationale. Le post-doctorat pourrait être le moyen de perfectionner le « *job market paper* » afin de soutenir les docteurs qui veulent poursuivre une carrière académique. L'adoption de ce modèle supposerait de mettre plus l'accent, au cours de l'année du DEEQA, sur l'avancement de la thèse.

La deuxième possibilité repose sur une différenciation des parcours dès l'entrée en thèse afin d'anticiper le financement de la 4^{ème} année. Cette différenciation pourrait s'appuyer sur la réglementation relative aux contrats doctoraux qui prévoit des missions complémentaires. Un parcours « Recherche et Enseignement » serait proposé avec, en complément du contrat doctoral, une mission d'enseignement et un financement pour la 4^{ème} année sous la forme d'un poste d'Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à mi-temps. Un deuxième parcours, « Recherche », proposerait une mission d'expertise et, pour la 4^{ème} année, un contrat d'une année financé par ressources propres. Enfin, un parcours « Professionnel » pourrait être proposé, de trois années seulement, avec des financements de type CIFRE.

Alternativement, une troisième possibilité permettrait d'aligner le financement du projet doctoral et l'organisation des études doctorales à TSE. En effet, pour le moment, l'année de DEEQA est hybride : elle prolonge en partie l'année de formation initiale à la recherche mais elle est financée par un contrat doctoral et elle suppose en cela que le doctorant s'inscrive en 1^{ère} année et s'occupe aussi à avancer sa thèse. Cette organisation reposerait sur la création d'une bourse d'une année, financée sur les ressources propres de TSE, pour les étudiants inscrits au DEEQA. L'année de DEEQA serait consacrée pour partie à la préparation du projet doctoral. Les étudiants ne s'inscriraient en thèse que l'année suivante et bénéficieraient alors pour trois années d'un contrat doctoral dont l'attribution résulterait de l'évaluation du projet doctoral.

Pour ce qui a trait à l'encadrement et à la formation, l'ED n° 171 a développé un programme doctoral assurant une formation de très haut niveau, particulièrement intense, qui prolonge la 2^{ème} année de master. L'école se donne ainsi les moyens de concurrencer les programmes doctoraux des meilleures universités d'économie. L'encadrement des doctorants est ensuite bien moins formalisé mais l'ED entend, à l'occasion de la mise en place d'une UMR unique, développer un suivi collectif de ses doctorants au niveau des équipes de cette UMR.

- Suivi et Insertion

L'ED n°171 mobilise des ressources à la hauteur de ses ambitions pour assurer le suivi de ses docteurs, suivi au demeurant facilité par le fait que les diplômés embrassent bien souvent une carrière académique, permettant ainsi d'aisément les retrouver. Pour la cohorte 2010-2013, 57 % des docteurs de l'école sont enseignants-chercheurs et 26% sont chercheurs. En revanche 17 des docteurs occupent un poste non académique.

L'école consent un effort important pour préparer ses docteurs à candidater sur des postes d'enseignants-chercheurs dans les universités les plus prestigieuses. Un responsable du « *placement et de la préparation au Job Market* » aide depuis deux ans l'école sur ce point. L'insertion académique internationale est érigée, par le Conseil scientifique de TSE et par la direction de l'ED, comme un indicateur important d'évaluation de l'école, voire comme l'indicateur premier au risque de négliger d'autres débouchés comme les organisations internationales, les agences de régulation, etc. Les thèmes de recherche développés à la *Toulouse School of Economics* se prêtent *a priori* à de tels débouchés, tout comme l'ouverture apportée par les entreprises privées ou publiques membres de la fondation Jean-Jacques Laffont.

Appréciation globale :

L'école doctorale *Toulouse sciences économiques*, bénéficiant d'un adossement scientifique exceptionnel, a su mettre en place et développer un programme doctoral en économie de très grande qualité, de tout premier plan en Europe et d'attractivité mondiale. L'école, sur le modèle nord-américain, propose un cursus de deux années sous la forme d'un programme fortement intégré qui débute dès la 2nde année de master et qui comporte une année supplémentaire conciliant la poursuite d'une formation à la recherche et l'élaboration d'un projet doctoral. L'école doctorale s'appuie ensuite sur les forces des unités de recherche de la future TSE-Recherche pour assurer un accompagnement scientifique de très haut niveau de ses doctorants. Elle obtient ainsi des résultats remarquables, qu'il s'agisse de la qualité des thèses soutenues, de la valorisation des recherches des doctorants ou de l'insertion des docteurs, obtenue au plus haut niveau. Les points faibles listés ci-après n'obèrent en rien l'appréciation particulièrement favorable du comité d'experts.

Points forts :

- L'adossement scientifique exceptionnel.
- La cohérence entre la politique de formation et l'ambition d'excellence scientifique.
- La forte implication du directeur de l'ED et du directeur du Diplôme européen d'économie quantitative approfondie.
- L'ouverture internationale.
- L'insertion des docteurs dans le monde académique international.
- La coïncidence des périmètres de l'ED, de l'École d'économie de Toulouse et des unités de recherche soutenues par la Fondation Jean-Jacques Laffont permettant de faire fructifier un label *Toulouse School of Economics*.

Points faibles :

- La difficulté de financement de la quatrième année de thèse du fait d'un manque de compatibilité entre le mode de formation des doctorants et le mode de financement des thèses.
- La sous-utilisation d'un potentiel encadrant de haut niveau.
- La rupture trop grande dans l'accompagnement des doctorants, entre le suivi assuré principalement par l'école les deux premières années (M2 et DEEQA) et le suivi des autres années.
- Le recours limité aux ressources proposées par la ComUE « Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées ».

Recommandations pour l'établissement

L'établissement pourra dialoguer avec le Conseil de l'école doctorale *Toulouse sciences économiques* et les autres parties prenantes afin de participer à la recherche d'une solution au sujet du financement (ou non) d'une quatrième année de thèse. Cela pourrait se faire par un soutien financier plus important de la Fondation Jean-Jacques Laffont à l'ED qui pourrait également lui permettre d'augmenter ses capacités d'accueil.

Il serait bien d'assurer un suivi plus collectif des thèses après l'année de DEEQA soit au moyen d'un comité de thèse soit par le biais des groupes thématiques de la future unité de recherche TSE-Recherche.

L'ED devrait aussi développer son rôle dans la préparation de l'Habilitation à diriger des recherches.

Enfin, il faudrait veiller à ce que les doctorants puissent profiter des formations, des avantages, et du soutien matériel de l'Ecole des Docteurs de Toulouse.

Observations de l'établissement



Toulouse, le 9 avril 2015

Le Président

Monsieur le Directeur de l'Evaluation des
Formations et des Diplômes du HCERES

Réf. : BS/EL 14/15 077
Cabinet du Président
Tél. : 05 61 63 35 26
Fax : 05 61 63 38 02
Courriel : cabinet.president@ut-capitole.fr

Objet : Réponse sur le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale 171 TSE du HCERES
S3PED160010798 – Toulouse Sciences Economiques – 0311382J

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver, ci-après, les éléments de réponse de l'Ecole Doctorale Toulouse Sciences Economiques au rapport d'évaluation du HCERES :

Nous prenons actes des remarques et suggestions extrêmement utiles faites par le comité. Certains points reprennent explicitement l'auto-évaluation de l'école (difficultés de financement en fin de thèse, suivi des étudiants dans leur parcours), mais d'autres remarques portent sur différentes dimensions à améliorer au sein de l'ED (sous-utilisation du potentiel encadrant, rupture dans l'encadrement des doctorants, recours limité aux ressources de la Comue). Concernant la sous-utilisation du potentiel encadrant, il n'est pas le fait de l'ED, mais de la très grande taille de TSE (en termes d'enseignants-chercheurs). Augmenter le nombre de doctorants afin que plus de collègues participent à leur formation ne nous semble pas opportun, car 1) se pose le problème du financement (l'ED s'astreint à la règle stricte du financement complet de chaque doctorant) et 2) du placement de nos étudiants. Le nombre actuel nous permet de bien placer nos efforts lors du placement des étudiants sur le marché du travail et un plus grand nombre nuirait à l'efficacité. Concernant la rupture dans l'accompagnement des étudiants (après deux années intensives en cours et de suivi des étudiants en M2 recherche et DEEQA), la mise en place progressive de groupes thématiques dont l'une des missions sera l'animation scientifique des jeunes collègues et le suivi continu de leur recherche (en relation avec la direction de l'ED) permettra une plus grande continuité dans le soutien des doctorants. Enfin, concernant le recours limité à la Comue, il tient au caractère très mono-disciplinaire de l'ED. Les doctorants de TSE ont cependant recours à certaines ressources (Toul'Box et bourses de mobilité).

Pour finir, nous voudrions mentionner quelques remarques spécifiques. Nous avons repéré trois erreurs dans le rapport :

- 1) Dans le paragraphe sur la COMUE (page 5), la référence à Toul'Box : TSE est probablement le plus grand utilisateur de Toul'Box (pour nous une grande réussite de l'UFT), mais pas pour les doctorants puisque ce service ne s'adresse qu'aux primo-arrivants, donc pour nous aux étudiants de Master et non aux doctorants.

.../...

- 2) Dans le paragraphe sur les abandons (page 6), il est noté de 1 à 5 abandons par an. Il faudrait distinguer entre les abandons suite à une offre professionnelle de haut niveau (en général dans le pays d'origine) et les cas (très peu nombreux) de non-autorisation de réinscription en thèse en raison d'un travail ou de résultats insuffisants.
- 3) Un peu plus important, dans le paragraphe sur le financement (page 5), il est noté le financement de la 4ème année de thèse, alors que le débat actuel porte sur le financement éventuel de la 5ème année de thèse (ce que réclament les doctorants qui vont sur le marché international). De ce fait, la contribution au débat et les éventuelles propositions du comité détaillées dans les pages suivantes (page 7) sont un peu faussées...

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Patrick FEVE



Directeur Ecole Doctorale TSE

Bruno SIRE



Président de l'Université